



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018

Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNAY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Édouard CAVIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Guillaume RUET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Louise MARIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Damien THIEULEUX	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Gilbert MENUT	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Conférence des financeurs de la Côte-d'Or - Convention entre Dijon métropole et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or relative au financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 instaure dans chaque département une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant. Elle est présidée par le Président du Conseil métropolitain pour toutes les affaires concernant la métropole, dès lors que cette dernière exerce sur son territoire les compétences départementales à l'égard des personnes âgées.

La Conférence des financeurs a pour rôle de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires.

Les financements sont ainsi alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

En 2017, la Conférence des financeurs de Côte d'Or avait statué sur l'attribution de crédits à Dijon métropole pour la mise en œuvre d'actions de prévention sur le territoire de son Contrat Local de Santé. Une convention avait été établie en ce sens entre Dijon métropole et le Conseil Départemental.

La Conférence des financeurs de la Côte-d'Or qui s'est tenue le 2 février 2018 a validé un programme coordonné de financement des actions de prévention pour l'année 2018. A l'instar de l'année dernière, la convention ci-jointe précise ainsi les conditions dans lesquelles la Conférence des financeurs accorde une participation financière de 50 200 €.

Cette aide servira à financer les actions collectives de prévention, menées auprès de personnes âgées et handicapées de plus de 60 ans, vivant à domicile et portant sur les thématiques suivantes : nutrition, mémoire, sommeil, activités physiques et ateliers équilibre / prévention ces chutes, bien être et estime de soi, habitat et cadre de vie (dont sécurité du domicile), sécurité routière, accès aux droits, lien social et préparation à la retraite.

Ces actions pourront être réalisées par un groupement, une association, une œuvre ou une entreprise et devront se dérouler sur le périmètre du Contrat Local de Santé de Dijon métropole, soit dans les villes signataires de Chenôve, Dijon, Quetigny, Longvic et Talant. Ainsi pour les actions s'inscrivant dans ce cadre, une convention sera établie entre Dijon métropole et chaque porteur de projet, bénéficiaire de l'aide financière.

La convention s'achèvera après l'analyse par les services du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé des éléments de bilan des actions transmis par Dijon métropole, au plus tard au 30 juin 2019.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention avec le Conseil Départemental, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;

- **de décider** qu'une convention sera établie entre Dijon métropole et chaque porteur de projet, bénéficiaire de l'aide financière.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0